

A1.36.1 Planter un arbre



Dans un **jardin**, on peut planter différentes choses : un **arbre** ou une **plantation**. La loi permet de le faire sur son **terrain**, mais il faut respecter la distance avec le voisin. Si la plante fait deux mètres ou moins, la distance est de cinquante centimètres. Si elle dépasse deux mètres, il faut deux mètres. *Vérifiez* aussi les règles à la mairie.

1. Que permet la loi pour les plantations dans un jardin ?
 - a. On peut planter ce que l'on souhaite.
 - b. On ne peut planter que des arbustes.
 - c. On ne peut rien planter.
 - d. On ne peut planter que des fleurs.
2. Quelle est la distance à respecter si la plante fait deux mètres ou moins ?
 - a. Dix centimètres
 - b. Cinquante centimètres
 - c. Cinq mètres
 - d. Deux mètres

1-a 2-b

2. Lisez le dialogue et répondez aux questions.

Quentin: Bonjour, je viens acheter des graines pour faire pousser des roses.

La fleuriste: Bonjour ! Vous cherchez des graines de roses rouges, blanches ou d'autres couleurs ?

Quentin: Je préfère les rouges. Dois-je les planter au soleil ?

La fleuriste: Oui, exactement. Dans de la bonne terre, et il faut arroser souvent.

Quentin: Parfait, merci ! Il me faut aussi un arbre pour mon jardin.

La fleuriste: Très bien. Mais avant de planter, il faut respecter des règles.

Quentin: Quelles règles ?

La fleuriste: Par exemple pour la distance entre les maisons, vous pouvez demander à la mairie.

1. Quentin veut quelles graines ?
 - a. Des graines de roses rouges
 - b. Des graines de tulipes
 - c. Des graines d'arbres
 - d. Des graines de feuilles
2. Que recommande la fleuriste avant de planter un arbre ?
 - a. Planter dans l'herbe, sans terre
 - b. Demander à la mairie pour la distance
 - c. Mettre l'arbre dans la maison
 - d. Arroser seulement une fois par mois

1-a 2-b